

Politique CBM Global

Santé, sûreté et sécurité

Mars 2026



CBM Global Disability Inclusion

Van Heuven Goedhartlaan 13D, 1181 LE Amstelveen, Pays-Bas

<https://cbm-global.org>

Justification

La clé d'une gestion efficace des risques liés à la santé, à la sûreté et à la sécurité réside dans la création d'une culture de la santé, de la sûreté et de la sécurité. CBM Global s'efforce de créer une telle culture et un tel environnement de travail.

Bien que CBM Global reconnaisse qu'aucun environnement de travail ne peut être exempt de risques, il est possible de faire beaucoup pour atténuer les risques et les menaces éventuelles lorsque toutes les parties reconnaissent leurs rôles et responsabilités dans le cadre de santé, de sécurité et de sûreté de notre organisation. Outre le respect des politiques et procédures organisationnelles, chaque individu doit s'engager à promouvoir une culture de travail saine, être sensible à son environnement et disposé à s'adapter aux changements et aux menaces. Pour cette raison, la santé, la sûreté et la sécurité sont nécessairement **une responsabilité individuelle et partagée**, ainsi **qu'un effort de coopération** entre l'organisation et tous ses employés.

Objectif

L'objectif de cette politique est de créer une culture de bien-être, de sûreté et de sécurité, afin de permettre la continuité de notre travail et, en fin de compte, de préserver le bien-être, la santé et la sécurité du personnel.

La santé peut être définie comme un état de bien-être physique, mental et social (et non pas seulement l'absence de maladie). **La sécurité** peut être décrite comme l'absence de risque ou de préjudice résultant d'actes, d'événements ou de dangers involontaires ou accidentels. **La sûreté** peut être décrite comme l'absence de risque ou de préjudice résultant d'actes intentionnels de violence, d'agression et/ou d'actes criminels contre des personnes, des biens ou des propriétés.

Cette politique est conçue pour le bien-être du personnel et la protection de tous. Chez CBM Global, nous accordons la priorité à la santé, à la sûreté et à la sécurité du personnel.

Par conséquent, et conformément au Code de conduite de CBM Global, les employés qui ne respectent pas cette politique et mettent ainsi en danger leur santé, leur sécurité et/ou celle d'autrui s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Cette mesure s'applique à tous les membres du personnel, quel que soit leur poste au sein de l'organisation.

Portée

La politique de santé, de sécurité et de sûreté de CBM Global s'applique à l'ensemble du personnel de CBM Global et aux bureaux dans lesquels il travaille. Elle régit également les principes de santé, de sécurité et de sûreté qui s'appliquent au personnel en déplacement des Membres de la Fédération, aux membres du conseil d'administration de CBM Global et aux tiers (par exemple, les

assistants personnels, les donateurs, les célébrités, les pigistes, les bénévoles, les consultants et les équipes médiatiques) dans le cadre des activités liées à CBM Global. Les Membres de la fédération CBM Global sont invités à adopter cette politique s'ils ne disposent pas d'une politique similaire et sont tenus de s'assurer que leurs politiques existantes sont conformes à la présente politique. Les politiques en matière de santé, de sûreté et de sécurité doivent être conformes aux réglementations locales en matière de santé et de sécurité.

La politique doit être mise en œuvre conjointement avec le code de conduite et les politiques de CBM Global en matière de sauvegarde, d'accessibilité, de retour d'information sur les programmes et de plaintes, de dénonciation et d'autres politiques pertinentes.

Déclaration et principes

Déclaration

CBM Global a l'obligation légale et morale de prendre toutes les mesures possibles et raisonnables pour réduire les risques de préjudice pour les personnes travaillant pour ou au nom de CBM Global, et de préserver et promouvoir le bien-être physique et mental de son personnel. Ces mesures comprennent l'évaluation des risques dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité, ainsi que la définition et la mise en œuvre de mesures d'atténuation associées, notamment l'établissement de plans de sécurité solides, la réalisation d'évaluations régulières des risques pour la santé et la sécurité des locaux, l'organisation régulière de séances d'information et de formation sur la santé et la sécurité à l'intention des employés et des visiteurs, et la mise en place de protocoles tels que l'évacuation d'urgence.

La stratégie principale de CBM Global pour atténuer les risques liés à la sécurité consiste à faire accepter le personnel et ses activités par les personnes, les communautés et les autorités avec lesquelles il travaille. Il peut y avoir des environnements dans lesquels nous menons des activités qui peuvent présenter certains risques, et l'impact des activités de CBM Global doit toujours l'emporter sur les risques pris. CBM Global n'entreprendra aucune visite communautaire ni aucune activité de projet qui, selon la direction de CBM Global, présenterait un niveau de risque inacceptable pour la sécurité et la sûreté du personnel, des organisations partenaires, y compris les organisations de personnes handicapées, des participants au programme ou de la communauté locale. En conséquence, CBM Global suspendra ses opérations lorsque les risques liés à la sécurité sont disproportionnés par rapport aux avantages potentiels du programme. CBM Global s'engage donc à analyser et à comprendre en permanence le contexte et les risques qui découlent du travail dans ce contexte, et à promouvoir le bien-être physique et mental.

Principes

1. Primauté de la vie

Pour CBM Global, la vie a plus de valeur que les biens matériels. Par conséquent, aucun membre du personnel ne doit mettre en danger sa propre vie ou celle d'autrui en tentant de protéger les biens, les équipements, les ressources financières, les documents ou les infrastructures de CBM Global. Cela signifie également que CBM Global accordera la priorité à la vie humaine dans toutes les situations de crise.

2. Droit de se retirer et droit de refuser

CBM Global se réserve le droit de retirer à tout moment un employé ou un groupe d'employés d'une région ou d'un pays. Le refus de suivre les instructions de CBM Global de quitter une région ou un pays sera traité comme une question disciplinaire. De même, un membre du personnel de CBM Global a le droit de refuser un déplacement (par exemple, un voyage dans le cadre d'un projet) ou une affectation s'il estime que cela comporte un niveau de risque inacceptable pour sa santé, sa sécurité et sa sûreté personnelles.

3. Principe d'impartialité et de neutralité

CBM Global adopte les principes d'impartialité et de neutralité. Ces principes sont le fondement d'une stratégie basée sur l'acceptation par la communauté d'accueil. Il s'agit de la stratégie de sécurité que CBM Global considère comme la plus appropriée.

4. Santé mentale et soutien psychosocial

La santé mentale est essentielle au bien-être général des employés. CBM Global promeut une culture qui encourage le bien-être et un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée, fournit des informations sur les services de santé mentale et offre un soutien émotionnel au personnel qui pourrait avoir besoin d'aide.

5. L'acceptation comme stratégie de sécurité principale

Une stratégie de sécurité fondée sur l'acceptation consiste à créer un environnement de travail sûr grâce au consentement, à l'approbation et à la coopération des participants au programme, des personnes handicapées, des communautés et des autorités locales.

6. Les mesures de protection comme stratégie de sécurité secondaire

Un autre volet de la stratégie de sécurité consiste à protéger le personnel de CBM Global en réduisant sa vulnérabilité face à une menace potentielle, par exemple en engageant des gardes ou en sécurisant les clôtures ou les murs entourant les bureaux. L'amélioration des pratiques grâce à des procédures opérationnelles standardisées (SOP) constitue également une mesure de protection.

7. La dissuasion en dernier recours

Dans certaines circonstances, généralement en dernier recours, des mesures de dissuasion peuvent être adoptées afin de réduire davantage les risques en contenant une menace par une contre-menace, par exemple : protection armée, influence diplomatique/politique ou suspension temporaire. CBM Global évite autant que possible les mesures de dissuasion, car elles sont souvent contre-productives et peuvent augmenter les risques. CBM Global évitera le recours à la protection armée. Dans des situations exceptionnelles, lorsque cela est reconnu, la protection armée peut être non

négociable pour l'accès opérationnel. Toute situation de ce type doit être signalée à l'équipe de gestion globale de la sécurité afin qu'elle prenne une décision.

8. Ne pas nuire

Conformément à l'approche d'acceptation, CBM Global défend le principe « Ne pas nuire ». Cela signifie être inclusif, respecter et promouvoir les droits humains au sein de notre structure organisationnelle et veiller à ce que nos programmes ne causent aucun préjudice, que ce soit directement ou indirectement, intentionnellement ou non. Cette approche renforce encore davantage la stratégie d'acceptation.

9. Normes minimales

Dans les pays où les normes minimales légales en matière de santé et de sécurité au travail sont inférieures à celles appliquées par CBM Global, les normes de santé et de sécurité les plus élevées doivent être appliquées à ceux qui travaillent ou voyagent dans ces pays pour le compte de CBM Global.

10. Évaluations des risques pour la santé et la sécurité des locaux

Le devoir de diligence de CBM Global envers tous ses employés commence par la réalisation d'une évaluation des risques des locaux administratifs concernés, l'identification des risques et dangers potentiels, la mise en place d'un plan d'atténuation des risques pour les locaux en tenant compte des dangers identifiés en matière de sécurité et de sûreté, et la garantie du respect des exigences réglementaires en matière de santé et de sécurité dans le contexte du pays.

11. Formation et apprentissage du personnel

Dans le cadre de leur intégration et à intervalles réguliers, les employés doivent être informés et formés aux procédures et directives en matière de santé, de sécurité et de sûreté afin de favoriser une sensibilisation continue et l'amélioration des pratiques de travail.

12. Réseautage

CBM Global participera à des forums et réseaux pertinents en matière de sécurité afin de faciliter le partage d'informations et d'enseignements et de renforcer davantage ses plans et procédures de gestion de la sécurité.

13. Gestion de la sécurité par les partenaires

Les partenaires de CBM Global sont encouragés et soutenus dans l'élaboration de leur propre politique de sûreté et de sécurité, de leurs plans et procédures de gestion des risques, et peuvent être invités à participer aux formations en matière de sûreté ou de sécurité mises en œuvre par CBM Global. Le personnel de CBM Global qui voyage avec des organisations partenaires ou séjourne dans celles-ci doit suivre le plan de sécurité du partenaire. Les conseillers en inclusion qui travaillent avec des partenaires consultatifs doivent respecter les responsabilités en matière de sécurité énoncées dans le contrat de conseil. Si les directives énoncées dans les plans ou procédures pertinents de CBM Global sont plus strictes, le personnel de CBM Global doit les respecter. En cas de doute, il convient de contacter le point focal de sécurité compétent pour obtenir des conseils.

14. Délégation des décisions en matière de sécurité

Les décisions concernant la santé, la sûreté et la sécurité du personnel doivent être prises à proximité du lieu de travail du personnel, la prise de décision étant déléguée par la hiérarchie au directeur national. Le directeur national a le pouvoir d'élever le niveau de sécurité pour son pays et de prendre des décisions sur place si nécessaire, par exemple retirer le personnel d'une région instable, réviser les plans de voyage, émettre une interdiction temporaire de voyager, etc. Ces décisions doivent être respectées par le personnel ET les visiteurs.

15. Principe de non-paiement de rançon

CBM Global fera tout ce qui est éthiquement possible pour obtenir la libération du personnel détenu ou kidnappé. Cependant, CBM Global ne paiera pas de rançon pour la libération du personnel.

16. Profils diversifiés et risques pour la sécurité

Bien que CBM Global s'efforce de garantir l'égalité et la non-discrimination dans son approche de la sécurité, CBM Global reconnaît que certaines personnes peuvent être exposées à des risques différents ou être plus vulnérables à certaines menaces en raison de leur nationalité, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou de leur handicap. Dans certaines circonstances, le contexte sécuritaire actuel ou les risques spécifiques auxquels une personne est exposée en raison de son profil peuvent obliger CBM Global à prendre des mesures de sécurité supplémentaires. Pour cette raison, les personnes doivent être informées des risques spécifiques auxquels elles peuvent être confrontées, ou elles peuvent les signaler elles-mêmes, et être conseillées sur la manière de minimiser ces risques.

Suivi et conformité

1. Conseil d'administration de CBM Global

Le conseil d'administration de CBM Global approuve la politique en matière de santé, de sûreté et de sécurité, surveille les risques et tient la direction générale responsable du respect de cette politique.

2. Direction générale

Le directeur exécutif de CBM Global est responsable en dernier ressort de la gestion des risques liés à la santé, à la sûreté et à la sécurité pour CBM Global, avec des responsabilités déléguées aux hauts responsables des équipes nationales, des équipes techniques et du secrétariat. Le directeur exécutif de CBM Global est responsable devant le conseil d'administration de CBM Global de définir le niveau de seuil de risque acceptable, de garantir les ressources nécessaires à la gestion des risques liés à la sécurité et de procéder à des évaluations régulières des risques liés à la santé et à la sécurité, d'informer et de conseiller le conseil d'administration de CBM Global sur les questions de santé, de sûreté et de sécurité. La direction générale est chargée de veiller à ce que la politique soit périodiquement réexaminée et révisée si nécessaire.

Le directeur exécutif nomme une **équipe de gestion globale de la sécurité** chargée de fournir des conseils, des outils, une supervision et un soutien en matière de sécurité

et de sûreté aux équipes, au personnel et aux voyageurs de CBM Global, y compris les voyageurs Membres se rendant dans les pays de CBM Global, ainsi que de gérer les crises graves en matière de sécurité ou de sûreté.

3. Directeur national

Chaque équipe nationale doit disposer d'un **point focal pour la sécurité** et d'une **équipe de gestion de la sécurité**. Le directeur national est chargé de nommer le **point focal pour la sécurité** et le **point focal pour la santé, la sûreté et le bien-être**. Il peut exercer ces fonctions lui-même ou les déléguer à d'autres membres du personnel appropriés. Lorsque l'environnement opérationnel l'exige, il convient de prévoir des effectifs supplémentaires au sein de l'équipe nationale ou de faire appel à des consultants.

Le directeur national est responsable de la gestion des risques liés à la santé, à la sécurité et au bien-être au niveau national :

- Nommer un responsable de la sécurité ou assumer cette responsabilité ;
- Nommer un responsable de la santé, de la sécurité et du bien-être ou assumer cette responsabilité ;
- Nommer et gérer une équipe de gestion de la sécurité nationale afin de soutenir la planification et la prise de décision en matière de sûreté et de sécurité ;
- Veiller à ce qu'une évaluation des risques en matière de sécurité soit réalisée et régulièrement révisée ;
- Réaliser des évaluations des risques pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- Veiller à ce que les ressources de soutien au bien-être soient identifiées et mises à la disposition des employés.
- Établir et maintenir un plan et des dispositions de sécurité nationaux appropriés et à jour pour le personnel et les visiteurs basés dans le pays. La responsabilité globale de la sécurité des visiteurs dans le pays, y compris des consultants et autres tiers, incombe au directeur national. Cela n'exclut pas la responsabilité individuelle des visiteurs quant à leur propre sécurité.
- Mettre en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle contextualisées.
- Veiller à ce qu'un soutien approprié soit offert aux partenaires pour les aider à maintenir leur propre politique et leurs propres procédures en matière de santé, de sûreté et de sécurité.

Il convient de solliciter l'avis de l'équipe de gestion globale de la sécurité de CBM Global, si nécessaire, lorsqu'une évaluation des risques de sécurité indique la nécessité de prendre des mesures d'atténuation qui dépassent le cadre normal des responsabilités ou de l'expérience du directeur national.

4. Personnel individuel

Chaque membre du personnel de CBM Global assume une responsabilité importante en matière de santé, de sûreté et de sécurité et doit être conscient que sa conduite personnelle et professionnelle peut également avoir un impact sur la santé, la sûreté et la sécurité d'autrui.

Lorsque CBM Global n'est pas présent de manière permanente dans un pays, la personne responsable des activités dans ce pays (souvent au niveau des Membres) doit prendre des mesures pour s'assurer que le personnel de CBM Global en visite dans le pays respecte cette politique, soit informé à l'avance et protégé tout au long de son voyage. Les membres du personnel qui se rendent dans des pays non CBM Global, y compris les pays Membres, sont également tenus de s'informer sur la situation et les exigences en matière de sécurité.

Tout membre du personnel et tout visiteur d'une équipe nationale de CBM Global est tenu de comprendre, d'accepter et de respecter les plans, règles et réglementations du pays en matière de santé, de sûreté et de sécurité.

Références clés et documents d'appui

Tous les documents mentionnés ci-dessus sont accessibles au personnel de la Fédération CBM Global sur [Global Connect](#). Les documents destinés à un public externe sont disponibles sur www.cbm-global.org.

- Code de conduite de CBM Global
- Diverses politiques CBM Global

En outre, la politique en matière de santé, de sûreté et de sécurité doit être mise en œuvre à travers **une série de procédures et de directives connexes en matière de santé, de sûreté et de sécurité**, qui sont à la disposition de tout le personnel sur Global Connect, y compris, mais sans s'y limiter :

Généralités :

- Gestion de crise – Directives générales (Crisis Management General Guidelines)
- Procédures de gestion de crise – Crise médiatique (Crisis Management Procedures - Media)

Sécurité :

- Procédures de gestion de crise – Sûreté et sécurité (Crisis Management Procedures - Safety & Security)
- Plans de sécurité par pays
- Directives relatives aux voyages avec un handicap (Guideline on travelling with a disability)
- Procédures de gestion des risques liés à la sécurité (Security Risk Management Procedures)
- Procédures opérationnelles standard pertinentes
- Informations complètes sur les voyages (Travel)

Santé et sécurité :

- Modèle d'évaluation des risques sur le lieu de travail (Workplace risk assessment)
- Modèle d'initiation à la santé, la sécurité et le bien-être (Health, Safety and Wellbeing induction)

